

DATA CENTER EQUINIX

Rue Charles Michels

95100 Argenteuil

Exploitant



EQUINIX

114 Rue Ambroise Croizat
93200 Saint Denis
Tel: 01 48 17 65 46

Maîtrise d'Ouvrage

DMD DATA

8 Rue de Lincoln
75008 Paris
Tel:

Coordination des Etudes & BIM Mangement



IMOGIS

28, Rue Diderot
92000 Nanterre
Tel : 01 41 39 06 66



Architecte

ENIA Architectes

73 Rue Victor Hugo
93170 Bagnolet
Tel : 01 84 03 04 34

Structure



TERRELL

40 avenue Pierre Lefaucheux
92100 Boulogne-Billancourt
Tel : 01 46 21 07 46



Assistant Maîtrise d'ouvrage

Atelier Perchaud

142 Rue de Rivoli
75001 PARIS
Tel : 06 12 68 51 04

Environnement

EODD Ingénieurs Conseils



50 Rue Albert
75013 Paris
Tel : 0 4 72 76 06 90



Bet Electricite Fluides

CCingénierie

28 rue Diderot
92000 NANTERRE
Tel : 0 1 47 77 67 00



Paysagiste

STEPHANIE MALLIER

Écosite du Val de Drôme
Place Michel Paulus
26400 Eurre
Tel : 06 26 21 46 52



BET VRD

HERA

Infrastructures Aménagement
Conseil
1 rue des Etangs
91590 BAULNE



Bureau De Controle

Socotec

Tour Pacific, 13 Cr Valmy 11
92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tel : 0 1 44 76 16 16



Ingenieur Acousticien

LASA

26 Rue Bénard
75014 Paris
Tel: 01 43 13 34 00

Emetteur



Plan de repérage



73 rue Victor Hugo, 93170 Bagnolet
T : 01 84 03 04 10 - studio@enia.fr
Siret : 328 862 214 00058 - APE 7111Z
N° national Ordre des Architectes : S00777

PC33-1 - Formulaire de déclaration de la redevance bureaux

DATE D'INDICE : 20/02/2025

ECH :

PA16

AFFAIRE

PC

PHASE

PC33-1

NUMERO

INDICE

EMETTEUR

NIVEAU



Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

1/8
cerfa
N° 14600*01

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☒ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : **DMD DATA** Prénom :
N° SIRET : **9 3 1 1 6 4 5 9 4 0 0 0 1 8**
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) **8 rue Lincoln**
Lieu-dit : Commune : **Paris**
Code postal : **7 5 0 0 8** BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☒

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) **5 rue Charles Michels**
Lieu-dit : Commune : **Argenteuil**
Code postal : **9 5 1 0 0** BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles

CI	0323
----	------

3. Locaux existants

Affectation actuelle **Commerce** Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel **SCI L'OR**
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue **Entrepôt de données informatiques, avec bureaux** Agrément² : date **2 9 1 0 2 0 2 4** Numéro IDF-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

ds

Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☐ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Prénom :
N° SIRET :
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)
Lieu-dit : Commune :
Code postal : BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 4 rue de la Fosse aux Loups
Lieu-dit : Commune : Argenteuil
Code postal : 9 5 1 0 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles
CI 0541

3. Locaux existants

Affectation actuelle. Industrie Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel SCI-CD MONTIGNY...
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue Entrepôt de données informatiques, avec bureaux Agrément² : date 2 9 1 0 2 0 2 4 Numéro IDF-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

N.S



Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

3/8
cerfa
N° 14600*01

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☐ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Prénom :
N° SIRET :
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)
Lieu-dit : Commune :
Code postal : BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 22 rue de Montigny
Lieu-dit : Commune : Argenteuil
Code postal : 9 5 1 0 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles

CI	0542
----	------

3. Locaux existants

Affectation actuelle. Industrie, bureaux Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel ...SCI PJM.....
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance ...373,7m²... Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue Entrepôt de données informatiques, avec bureaux Agrément² : date 2 9 1 0 2 0 2 4 Numéro IDF-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

M.S

Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☐ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Prénom :
N° SIRET :
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)
Lieu-dit : Commune :
Code postal : BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 11 rue Charles Michels
Lieu-dit : Commune : Argenteuil
Code postal : 9 5 1 0 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles

CI	1121
----	------

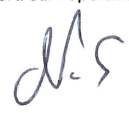
3. Locaux existants

Affectation actuelle. entrepôts, bureaux Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel Syndicat des copropriétaires de la rue Charles Michels et de la rue de la Fosse aux Loups à Argenteuil
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance 424,3m² Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue Entrepôt de données informatiques, avec bureaux Agrément² : date 2 9 1 0 2 0 2 4 Numéro IDF-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe



Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☐ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Prénom :
N° SIRET :
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)
Lieu-dit : Commune :
Code postal : BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 10 rue de la Fosse aux Loups
Lieu-dit : Commune : Argenteuil
Code postal : 9 5 1 0 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles

CI	1122
----	------

3. Locaux existants

Affectation actuelle..... Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel Syndicat des copropriétaires de la rue Charles Michels et de la rue de la Fosse aux Loups à Argenteuil
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue Entrepôt de données informatiques, avec bureaux Agrément² : date 2 9 1 0 2 0 2 4 NuméroidDF-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

N-5

Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☐ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Prénom :
N° SIRET :
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)
Lieu-dit : Commune :
Code postal : BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 8 rue de la Fosse aux Loups
Lieu-dit : Commune : Argenteuil
Code postal : 9 5 1 0 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles

CI	1123
----	------

3. Locaux existants

Affectation actuelle..... Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel SCI DES GRIVES
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue Entrepôt de données informatiques, avec bureaux Agrément² : date 2 9 1 0 2 0 2 4 Numéroidf-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe



Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

- ☐ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☐ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : Prénom :
N° SIRET :
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)
Lieu-dit : Commune :
Code postal : BP : Cedex :
Propriétaire ☐ Locataire¹ : ☐ Maître d'œuvre¹ ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 6 rue de la Fosse aux Loups
Lieu-dit : Commune : Argenteuil
Code postal : 9 5 1 0 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles

CI	1124
----	------

3. Locaux existants

Affectation actuelle Industrie Inutilisés Oui ☐ non ☐ depuis le
Utilisateur actuel SCI DES GRIVES
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont-ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐
Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :
Affectation prévue Entrepôt de données informatiques, avec bureaux Agrément² : date 2 9 1 0 2 0 2 4 Numéro IDF-2024-10-29-00007

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

Handwritten signature

Futur utilisateur :Nom ou raison sociale : **EQUINIX FRANCE SAS** Prénom :N° SIRET : **4 2 9 8 4 0 8 5 3 0 0 1 0 6**

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

35 rue de la Fédération Commune : **Paris**Code postal : **7 5 0 1 5** BP : Cedex : **Futur propriétaire :**

Nom ou raison sociale : Prénom :

N° SIRET :

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

..... Commune :

Code postal : BP : Cedex : **Représentant (dans le cas de société ou indivision) :**

Nom ou raison sociale : Prénom :

N° SIRET :

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

..... Commune :

Code postal : BP : Cedex : **5. Surfaces des locaux projetés****5.1. Surfaces à construire ou à transformer**

Affectation des surfaces	Surface totale créée ³ ou transformée	Surface à déduire non passible de la redevance ⁴ (colonne b)	Surface passible de la redevance (colonne c = colonne a - colonne b)
Bureaux	1 7 97,9m ²	913,1m ²	884,8m ²
Commerce			
Stockage			

Observations éventuellesSurface totale créée ou transformée : 1797,9 m²Surfaces à déduire : Surfaces de bureaux détruites 798m²Locaux sanitaires et sociaux : 80,1 m²Stationnement : 35,0 m²soit un total de surface à déduire non passible de la redevance : 913,1 m²ce qui donne 1797,9-913,1 = 884,8 m² de surface passible de la redevance

Les terrains existants sont occupés par plusieurs bâtiments voués à être démolis.

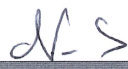
Les informations sur les existants bâtiments existants sont estimées à 798m² de bureaux.

Une fois ces informations validés, une déclaration rectificative sera déposée.

Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.

Date **24/02/2015**

Nom, prénom et signature du déclarant

SECCAM NICOLAS ³ Indiquez la surface créée telle que définie par l'article R 331-7 du code de l'urbanisme. « Article R.331-7. – La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

« a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;

« b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;

« c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ».

⁴ Indiquez ici les surfaces non passibles de la redevance en application des articles L. 520-6, L. 520-8, et R. 520-1-2 du code de l'urbanisme, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires et les surfaces de stationnement, circulations comprises.